RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00030
Numéro SIREN : 329 312 789
Nom ou dénomination : DU FANGO

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2020 sous le numéro de dépôt 3463

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SELARL ME NICOLE CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

DU FANGO
l'Annonciade - Quartier du Fango
20200 Bastia

V/REF :
N/REF : 84 B 30 / 2020-B-3463

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 25/09/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

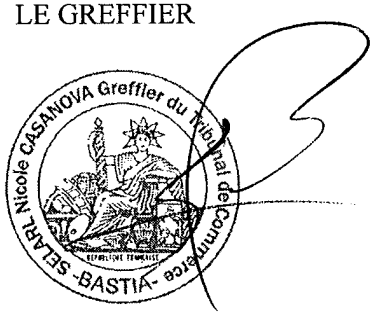
DU FANGO
Société par actions simplifiée
l'Annonciade - Quartier du Fango
20200 Bastia

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-3463 le 25/09/2020

R.C.S. BASTIA 329 312 789 (84 B 30)

Fait à BASTIA le 25/09/2020,

LE GREFFIER



BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DU FANGO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : Quartier du Fango 20200 BASTIA — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 9 3 1 2 7 8 9 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	40 967	AG	39 908	1 058
	Fonds commercial (1)	AH	251 000	AI		251 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	12 124 621	AQ	5 423 946	6 700 674
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 430 535	AS	412 980	1 017 555
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 897 989	AU	886 144	1 011 845
	Immobilisations en cours	AV	135 214	AW		135 214
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	24 375	BE		24 375
	Prêts	BF	7 155	BG		7 155
	Autres immobilisations financières*	BH	68 000	BI		68 000
	TOTAL (II)	BJ	15 979 859	BK	6 762 979	9 216 879
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	11 498	BM		11 498
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	1 838 025	BU		1 838 025
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	62 954	BW		62 954
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	86 897	BY		86 897
	Autres créances (3)	BZ	1 927 948	CA		1 927 948
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	467 986	CG		467 986
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	108 100	CI		108 100
	TOTAL (III)	CJ	4 503 410	CK		4 503 410
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	20 483 269	1A	6 762 979	13 720 290

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 3 475 | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DU FANGO — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 312 840)	DA	312 840
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	426 180
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	27 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 782 124
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 468 657)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 079 486
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	89 439
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	89 439
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 886 869
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	142 926
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 050 036
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 094 348
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	255 796
	Autres dettes	EA	121 387
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	12 551 364
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 720 290

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	9 387 954
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	2 501 423

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DU FANGO — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	28 372 526	FB		FC	28 372 526
	Production vendue : biens *	FD	852 253	FE		FF	852 253
	Production vendue : services *	FG	608 200	FH		FI	608 200
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	29 832 980	FK		FL	29 832 980
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	33 037
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	251 305
	Autres produits (1) (11)					FQ	20 745
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	30 138 069
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	22 822 723
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(193 668)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	27 731
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	7 715
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 670 956
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	256 330
	Salaires et traitements*					FY	3 122 727
	Charges sociales (10)					FZ	957 601
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	883 030
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	16 033
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	31 571 180
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 433 111)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	6
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	121 457
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	121 457
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(121 450)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 554 562)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DU FANGO — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	(2 819)
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 300
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	480
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	44 839
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	91 002
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	135 842
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(135 361)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(221 267)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	30 138 556
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	31 607 213
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 468 657)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	53 536
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	25 196
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	896
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	251 305
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	693
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DU FANGO — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	291 159	KE	KF 808
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ	31 622	KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM	6 951 223	KN	KO 98 247
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP	4 152 532	KQ	KR 890 995
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	901 347	KT	KU 989 062
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 394 818	KW	KX 166 411
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	22 695	KZ	LA 17 800
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	309 883	LC	LD 18 623
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ 135 214
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	13 764 123	LO	LP 2 316 354
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P	24 375	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	72 679	1U	1V 12 592
	TOTAL IV	LQ	97 054	LR	LS 12 592
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	14 152 337	ØH	ØJ 2 329 755

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	LV	LW 291 967	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ	MA	MB 31 622	MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	MD	ME 7 049 470	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH 5 043 528	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ 459 874	MK 1 430 535	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM 28 243	MN 1 532 987	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	MP 1 000	MQ 39 495	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS 3 000	MT 325 506	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA 135 214	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG 492 117	NH 15 588 360	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C 24 375	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E 10 116	2F 75 155	2G	
	TOTAL IV	I3	NJ 10 116	NK 99 530	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK 502 233	ØL 15 979 859	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(5 bis) **TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DU FANGO

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DU FANGO — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	35 746	PF	4 162	PG		PH	39 908
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	3 047 367	PS	303 175	PT		PU	3 350 542
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	1 798 632	PW	274 770	PX		PY	2 073 403
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	722 844	QA	150 010	QB	459 874	QC	412 980
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	582 386	QE	126 543	QF	28 243	QG	680 686
	Matériel de transport	QH	17 272	QI	4 306	QJ	1 000	QK	20 579
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	166 253	QM	21 625	QN	3 000	QO	184 879
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	6 334 756	QV	880 431	QW	492 117	QX	6 723 070
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	6 370 502	ØP	884 594	ØQ	492 117	ØR	6 762 979

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DU FANGO — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	89 439	5X		5Y	89 439	
	TOTAL II	5Z		TV	89 439	TW		TX	89 439	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	89 439	UC		UD	89 439	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	89 439	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057-2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DU FANGO — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	7 155	UR	3 475	US	3 680
	Autres immobilisations financières	UT	68 000	UV		UW	68 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	86 897		86 897		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	16 180		16 180		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	119 438		119 438		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	6 944		6 944		
	Groupe et associés (2)	VC	772 765		772 765		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 012 621		1 012 621		
	Charges constatées d'avance	VS	108 100		108 100		
	TOTAUX	VT	2 198 102	VU	2 126 421	VV	71 680
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD	12 592				
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	10 116				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 501 423	2 501 423		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	5 385 446	2 222 036	2 586 963	576 446
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 465	6 465		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 050 036	3 050 036		
Personnel et comptes rattachés		8C	312 636	312 636		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	469 198	469 198		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	61 148	61 148		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	251 364	251 364		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	255 796	255 796		
Groupe et associés (2)		VI	136 460	136 460		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	121 387	121 387		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	12 551 364	VZ 9 387 954	2 586 963	576 446
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	3 055 989	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	59
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 046 568	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) **DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL** DGFiP **N° 2058-A 2019**

Désignation de l'entreprise : SAS DU FANGO — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	14 936
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF	13 200	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 736		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	30 772	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	31 473
	Amendes et pénalités	WJ	701	Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	46 409

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	1 468 657	
Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)							WU	30 930	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures						WW		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	9 649	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)			XG 392 920
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2
							TOTAL II		XH 1 892 508

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	XJ 1 846 098
	déficit **(II moins I)**		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 1 846 098

BP ASSOCIÉS
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

SOCIETE DU FANGO

Société par Actions Simplifiée au Capital de 312 840 €

Siège social : L'Annonciade – Quartier du Fango

20 200 BASTIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

CHATEAU SAINT HENRI – 123 RUE RABELAIS - 13016 Marseille – Tel. : 04 91 09 17 40 – Fax : 04 91 09 17 41
Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la région PACA
et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
S.A.R.L. au capital de 100 000 € – RCS Marseille B 420 873 382 – Siret : 420 873 382 00030 – Code APE 6920 Z
N°TVA Intracommunautaire FR 64420873382

SOCIETE DU FANGO

Société par Actions Simplifiée au Capital de 312 840 €

Siège social : L' Annonciade – Quartier du Fango

20 200 BASTIA

A l'assemblée générale de la société DU FANGO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DU FANGO, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale de la société DU FANGO

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale de la société DU FANGO sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, le 13 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

BP ASSOCIES

Pierre MARTINI

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	40 968	39 909	1 059	4 413
Fonds commercial (1)	251 000		251 000	251 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	12 124 621	5 423 946	6 700 675	6 289 378
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 430 535	412 980	1 017 555	178 503
Autres immobilisations corporelles	1 897 990	886 144	1 011 846	961 486
Immobilisations corporelles en cours	135 215		135 215	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	24 375		24 375	24 375
Prêts	7 155		7 155	4 680
Autres immobilisations financières	68 000		68 000	68 000
	15 979 859	**6 762 979**	**9 216 880**	**7 781 835**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	11 498		11 498	19 213
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 838 025		1 838 025	1 644 357
Avances et acomptes versés sur commandes	**62 955**		**62 955**	**54 506**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	86 898		86 898	78 030
Autres créances	1 927 949		1 927 949	1 546 020
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	467 986		467 986	760 624
Charges constatées d'avance (3)	108 100		108 100	95 404
	4 503 411		**4 503 411**	**4 198 154**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**20 483 270**	**6 762 979**	**13 720 291**	**11 979 989**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			3 475	4 480
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	312 840	312 840
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	426 180	426 180
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	27 000	27 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 782 124	2 654 251
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-1 468 658**	**-872 127**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 079 487**	**2 548 144**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	89 439	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**89 439**	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 886 870	5 123 599
Emprunts et dettes financières diverses (3)	142 926	147 141
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 050 037	2 733 403
Dettes fiscales et sociales	1 094 348	1 166 644
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	255 797	79 182
Autres dettes	121 387	181 877
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**12 551 365**	**9 431 845**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**13 720 291**	**11 979 989**
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 163 410	1 879 988
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 387 955	7 551 857
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 501 423	1 747 574
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	28 372 527	29 175 022
Production vendue (biens)	852 253	913 127
Production vendue (services)	608 201	495 856
Chiffre d'affaires net	**29 832 980**	**30 584 005**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	33 037	81
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	251 306	142 327
Autres produits	20 746	11 652
Total des produits d'exploitation (I)	**30 138 069**	**30 738 065**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	22 822 723	23 344 187
Variations de stock	-193 668	-3 702
Achats de matières premières et autres approvisionnements	27 732	36 527
Variations de stock	7 715	-2 992
Autres achats et charges externes (a)	3 670 957	3 549 403
Impôts, taxes et versements assimilés	256 330	324 842
Salaires et traitements	3 122 727	2 912 774
Charges sociales	957 601	822 465
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	883 031	720 675
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	16 033	9 975
Total des charges d'exploitation (II)	**31 571 181**	**31 714 152**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-1 433 112**	**-976 087**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7	170
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total des produits financiers (V)	**7**	**170**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	121 457	119 602
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	**121 457**	**119 602**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-121 451**	**-119 432**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**-1 554 563**	**-1 095 519**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-2 820	193 518
Sur opérations en capital	3 300	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	**480**	**193 518**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	44 840	8 118
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	91 003	202
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**135 842**	**8 320**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-135 362**	**185 198**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-221 267	-38 194
Total des produits	**30 138 556**	**30 931 753**
Total des charges	**31 607 214**	**31 803 880**
BENEFICE OU PERTE	**-1 468 658**	**-872 127**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	25 196	58 322
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	896	12 615

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018,
dont le total est de 13 720 291 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 468 658 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
* Constructions : 20 à 30 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 1 à 7 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention, et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres élements similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.
Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 162 004 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	251 000			251 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 159	809		40 968
Immobilisations incorporelles	**291 159**	**809**		**291 968**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	31 622			31 622
- Constructions sur sol d'autrui	6 951 223	98 247		7 049 471
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 152 533	890 995		5 043 528
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	901 347	989 063	459 874	1 430 535
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 394 819	166 412	28 244	1 532 987
- Matériel de transport	22 696	17 800	1 000	39 496
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	309 884	18 623	3 000	325 507
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		135 215		135 215
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**13 764 124**	**2 316 355**	**492 118**	**15 588 361**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	24 375			24 375
- Prêts et autres immobilisations financières	72 680	12 592	10 116	75 155
Immobilisations financières	**97 055**	**12 592**	**10 116**	**99 530**
ACTIF IMMOBILISE	**14 152 338**	**2 329 755**	**502 234**	**15 979 859**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste Virements de l'actif circulant Acquisitions Apports Créations Réévaluations	809	2 316 355	12 592	2 329 755
Augmentations de l'exercice	**809**	**2 316 355**	**12 592**	**2 329 755**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste Virements vers l'actif circulant Cessions Scissions Mises hors service		492 118	10 116	502 234
Diminutions de l'exercice		**492 118**	**10 116**	**502 234**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés Éléments réévalués Éléments reçus en apport	251 000
Total	**251 000**

En date du 14 avril 2011, la société DU FANGO a fait l'acquisition ,à la société A.SPIGHELLA , d'une branche de fonds de commerce de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, biscuiterie, comprenant le droit au bail sur la partie des locaux affectée à la fabrication des produits de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie.

Fond commercial

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépreciation réalisés à la clôture de l'exercice, nous indiquent que la valeur actuelle de notre fonds commercial est au moins égale à la valeur comptable figurant à l'actif du bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation sur notre fonds commercial.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 746	4 162		39 909
Immobilisations incorporelles	**35 746**	**4 162**		**39 909**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	3 047 368	303 175		3 350 543
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 798 632	274 771		2 073 403
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	722 844	150 010	459 874	412 980
- Installations générales, agencements aménagements divers	582 386	126 543	28 244	680 686
- Matériel de transport	17 272	4 307	1 000	20 579
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	166 254	21 625	3 000	184 879
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**6 334 756**	**880 432**	**492 118**	**6 723 070**
ACTIF IMMOBILISE	**6 370 503**	**884 594**	**492 118**	**6 762 979**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 198 102 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 155	3 475	3 680
Autres	68 000		68 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	86 898	86 898	
Autres	1 927 949	1 927 949	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	108 100	108 100	
Total	**2 198 102**	**2 126 422**	**71 680**
Prêts accordés en cours d'exercice	12 592		
Prêts récupérés en cours d'exercice	10 116		

Produits à recevoir

	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	540	540
Autres créances	633 419	692 387
Disponibilités		36
Total	**633 959**	**692 963**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 312 840,00 euros décomposé en 3 476 titres d'une valeur nominale de 90,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 476	90,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 476	90,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		89 439			89 439
Total		**89 439**			**89 439**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		89 439			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 551 365 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 501 423	2 501 423		
- à plus de 1 an à l'origine	5 385 447	2 222 036	2 586 964	576 447
Emprunts et dettes financières divers	142 926	142 926		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 050 037	3 050 037		
Dettes fiscales et sociales	1 094 348	1 094 348		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	255 797	255 797		
Autres dettes	121 387	121 387		
Produits constatés d'avance				
Total	**12 551 365**	**9 387 955**	**2 586 964**	**576 447**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 055 990			
Emprunts remboursés sur l'exercice :	1 046 568			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 59 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	7 849 554	7 849 554	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**7 849 554**	**7 849 554**	

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts et des lignes de découvert en cours.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 651	1 739
Emprunts et dettes financières divers	56 859	55 888
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 445	316 049
Dettes fiscales et sociales	656 498	560 016
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	**958 452**	**933 692**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation	108 100	95 404
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	**108 100**	**95 404**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7	170
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**7**	**170**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	121 457	119 602
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**121 457**	**119 602**
Résultat financier	**-121 451**	**-119 432**

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 13 284 euros.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-2 820	193 518
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 300	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	**480**	**193 518**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44 840	8 118
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	91 003	202
Total des charges exceptionnelles	**135 842**	**8 320**
Résultat exceptionnel	**-135 362**	**185 198**

Notes sur le compte de résultat

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	702	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37 032	
Amortissements des immobilisations	1 564	
Provisions pour risques et charges	89 439	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		-3 124
Produits des cessions d'éléments d'actif		3 300
Charges sur exercice antérieur	7 105	
Produits sur exercice antérieur		304
TOTAL	**135 842**	**480**

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Normal – 28 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	162 004
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	221 267
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2014, la société SAS DU FANGO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MISS GAIL.
L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières du groupe..
Le groupe est constitué de la société MISS GAIL, tête de groupe, et de ses filiales SANT APPIANO et DU FANGO.
La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société du groupe constate l'impôt qu'elle aurait dû acquitter en l'absence de convention.
Les économies d'impôt réalisées par le groupe à raison de l'intégration seront appréhendées par la mère de la façon suivante :
- celles imputables au déficits de la mère ou de la fille seront, provisoirement, conservés par la mère.

Notes sur le compte de résultat

Toutefois, si après un ou plusieurs exercices déficitaires, la fille redevient bénéficiaire, elle procédera, dans les délais de prescription, à l'imputation de ses propres déficits, de sorte qu'elle ne sera, alors, redevable à la mère que de l'impôt qui aurait été dû à l'Etat en l'absence d'intégration;

- celles résultant des ajustements au résultat d'ensemble du groupe, comme celles résultant des crédits d'impôt et avoir fiscaux qui n'auraient pu être réalisés en l'absence d'intégration, seront définitivement acquises à la mère.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 144 personnes dont 1 apprenti et 5 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	128	
Ouvriers		
Total	**144**	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Caution solidaire envers la société SODEX à hauteur de :	*1 142 500*
Avals et cautions	1 142 500
Engagements en matière de pensions	90 332
Engagements de crédit-bail mobilier	43 777
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**1 276 609**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire de M.Jean André MAURIZI en garantie de l'emprunt EDEL 500 K€	*116 454*
Lettre d'intention et de confort de la LECASUD en garantie de l'emprunt EDEL 500 K€	*116 454*
Caution solidaire de M.Jean André MAURIZI en garantie de l'emprunt EDEL 350 K€, à hauteur de :	*121 752*
Lettre d'intention de la société Lecasud en garantie de l'emprunt EDEL 350 K€, à hauteur de:	*243 504*
Lettre d'intention et de confort de la société Lecasud en garantie de l'emprunt EDEL 80 K€, à hauteur de:	*42 670*
Caution solidaire de M.Jean André MAURIZI en garantie de l'emprunt EDEL 585 K€, à hauteur de 50 % du principal :	*239 787*
Lettre d'intention et de confort de la société Lecasud en garantie de l'emprunt EDEL 585 K€, à hauteur de:	*479 574*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de l'emprunt CA 2 400 K€ , à hauteur de	*2 217 747*
Caution solidaire de MISS GAIL en garantie de l'emprunt CA 2 400 K€, à hauteur de	*2 217 747*
Caution solidaire de Mr Jean André Maurizi en garantie de l'avis de tirage EDEL 500 K€, à hauteur de :	*261 666*
Lettre d'intention de la LECASUD en garantie de l'avis de tirage EDEL de 500 K€ , à hauteur de :	*500 000*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de l'emprunt EDEL 80 K€ à hauteur de :	*21 335*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de la ligne de découvert autorisée par EDEL :	*550 000*
Lettre d'intention de la LECASUD en garantie de la ligne de découvert autorisée par la Banque EDEL :	*1 100 000*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de la ligne de découvert autorisée par le CA	*390 000*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de la ligne de découvert autorisée par la BNP	*360 000*
Lettre d'intention de la LECASUD en garantie de l'avis de tirage EDEL de 1 000 K€, à hauteur de :	*1 000 000*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de l'avis de tirage EDEL de 1 000 K€, à hauteur de	*500 000*
Avals et cautions	10 478 690
Autres engagements reçus	
Total	**10 478 690**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	2 217 747
Engagements assortis de suretés réelles	7 849 554

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			**107 151**		**107 151**
Cumul exercices antérieurs			42 860		42 860
Dotations de l'exercice			21 430		21 430
Amortissements			**64 290**		**64 290**
Cumul exercices antérieurs			47 456		47 456
Exercice			22 281		22 281
Redevances payées			**69 737**		**69 737**
A un an au plus			22 281		22 281
A plus d'un an et cinq ans au plus			20 425		20 425
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			**42 706**		**42 706**
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			1 072		1 072
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			**1 072**		**1 072**
Montant pris en charge dans l'exercice			**25 196**		**25 196**

Engagement de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
90 332 euros.
L' engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de clôture.
La méthode de calcul est conforme à la convention de détail et de gros à prédominance alimentaire.
Hypothèse retenue : Départ volontaire des salariés.
Le montant retenu est une indémnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.
Taux d'actualisation : 1.57%.
Evolution annuelle des salaires : 1%.
Critère de turn over : fort pour les employés, moyen pour les agents de maitrise et faible pour les cadres.

SOCIÉTÉ DU FANGO

Société par actions simplifiée au capital de 312.840 Euros

Siège social : L'Annonciade – Quartier du Fango
20200 BASTIA

RCS BASTIA 329 312 789

PROCES-VERBAL DE DÉCISIONS DES ASSOCIÉS DU 28 JUIN 2019

LES SOUSSIGNÉS :

- La société «MISS GAIL», SAS
Représentée par Monsieur Jean-André MAURIZI, Président

- Monsieur Jean-André MAURIZI

- Monsieur Laurent MAURIZI

APRÈS AVOIR EXPOSÉ :

1- Qu'ils sont les seuls associés de la société par actions simplifiée dénommée « DU FANGO » dont le siège social est à (20200) BASTIA - L'Annonciade - Quartier du Fango, immatriculée sous le numéro SIREN 329.312.789 R.C.S. BASTIA, et dont le capital de 312.840 euros est divisé en 3.476 actions, réparties de la manière suivante:

- La société «MISS GAIL» SAS, représentée par M. Jean-André MAURIZI
propriétaire de2.995 actions

- Monsieur Jean-André MAURIZI
propriétaire de4 actions

- Monsieur Laurent MAURIZI
propriétaire de 1 action

TOTAL: TROIS MILLE ACTIONS, CI3.000 actions

2- Que l'article 20-3 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent résulter du consentement par tous les associés exprimé dans un acte.

3- Qu'ils ont pris connaissance des documents suivants :

- *rapport de gestion,*
- *comptes annuels,*
- *rapports des commissaires aux comptes.*

4- Sont convenus de prendre les décisions suivantes portant sur :

- Rapport du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat.

PREMIERE DECISION

Les associés, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuvent les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, décident d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2018 s'élevant à 1.468.658 Euros au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations des associés tenu au siège social.

LE PRESIDENT
« MISS GAIL » SAS
Représentée par M. Jean-André MAURIZI

Monsieur Jean-André MAURIZI

Monsieur Laurent MAURIZI

SOCIÉTÉ DU FANGO

Société par actions simplifiée au capital de 312.840 Euros

Siège social : L'Annonciade – Quartier du Fango
20200 BASTIA

RCS BASTIA 329 312 789

EXTRAITS DU
PROCES-VERBAL DE DÉCISIONS DES ASSOCIÉS DU 28 JUIN 2019

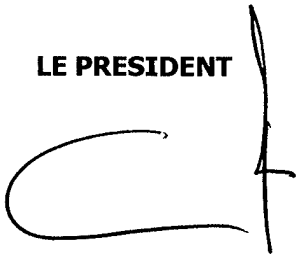
TROISIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, décident d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2018 s'élevant à 1.468.658 Euros au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

LE PRESIDENT



BP ASSOCIÉS
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

SOCIETE DU FANGO

Société par Actions Simplifiée au Capital de 312 840 €

Siège social : L'Annonciade – Quartier du Fango

20 200 BASTIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

CHATEAU SAINT HENRI – 123 RUE RABELAIS - 13016 Marseille – Tel. : 04 91 09 17 40 – Fax : 04 91 09 17 41
Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la région PACA
et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
S.A.R.L. au capital de 100 000 € – RCS Marseille B 420 873 382 – Siret : 420 873 382 00030 – Code APE 6920 Z
N°TVA Intracommunautaire FR 64420873382

SOCIETE DU FANGO

Société par Actions Simplifiée au Capital de 312 840 €

Siège social : L' Annonciade – Quartier du Fango

20 200 BASTIA

A l'assemblée générale de la société DU FANGO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DU FANGO, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale de la société DU FANGO

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale de la société DU FANGO sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

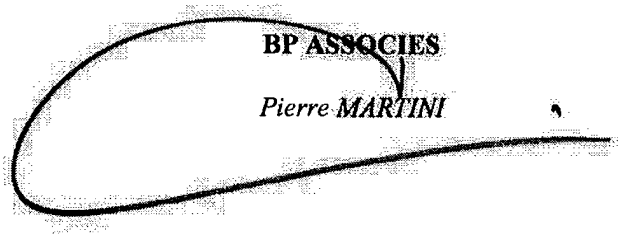
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, le 13 juin 2019

Le Commissaire aux comptes



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	40 968	39 909	1 059	4 413
Fonds commercial (1)	251 000		251 000	251 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	12 124 621	5 423 946	6 700 675	6 289 378
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 430 535	412 980	1 017 555	178 503
Autres immobilisations corporelles	1 897 990	886 144	1 011 846	961 486
Immobilisations corporelles en cours	135 215		135 215	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	24 375		24 375	24 375
Prêts	7 155		7 155	4 680
Autres immobilisations financières	68 000		68 000	68 000
	15 979 859	**6 762 979**	**9 216 880**	**7 781 835**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	11 498		11 498	19 213
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 838 025		1 838 025	1 644 357
Avances et acomptes versés sur commandes	**62 955**		**62 955**	**54 506**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	86 898		86 898	78 030
Autres créances	1 927 949		1 927 949	1 546 020
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	467 986		467 986	760 624
Charges constatées d'avance (3)	108 100		108 100	95 404
	4 503 411		**4 503 411**	**4 198 154**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**20 483 270**	**6 762 979**	**13 720 291**	**11 979 989**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			3 475	4 480
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	312 840	312 840
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	426 180	426 180
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	27 000	27 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 782 124	2 654 251
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-1 468 658**	**-872 127**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 079 487**	**2 548 144**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	89 439	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**89 439**	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 886 870	5 123 599
Emprunts et dettes financières diverses (3)	142 926	147 141
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 050 037	2 733 403
Dettes fiscales et sociales	1 094 348	1 166 644
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	255 797	79 182
Autres dettes	121 387	181 877
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**12 551 365**	**9 431 845**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**13 720 291**	**11 979 989**
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 163 410	1 879 988
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 387 955	7 551 857
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 501 423	1 747 574
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	28 372 527	29 175 022
Production vendue (biens)	852 253	913 127
Production vendue (services)	608 201	495 856
Chiffre d'affaires net	**29 832 980**	**30 584 005**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	33 037	81
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	251 306	142 327
Autres produits	20 746	11 652
Total des produits d'exploitation (I)	**30 138 069**	**30 738 065**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	22 822 723	23 344 187
Variations de stock	-193 668	-3 702
Achats de matières premières et autres approvisionnements	27 732	36 527
Variations de stock	7 715	-2 992
Autres achats et charges externes (a)	3 670 957	3 549 403
Impôts, taxes et versements assimilés	256 330	324 842
Salaires et traitements	3 122 727	2 912 774
Charges sociales	957 601	822 465
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	883 031	720 675
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	16 033	9 975
Total des charges d'exploitation (II)	**31 571 181**	**31 714 152**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-1 433 112**	**-976 087**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7	170
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total des produits financiers (V)	**7**	**170**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	121 457	119 602
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	**121 457**	**119 602**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-121 451**	**-119 432**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**-1 554 563**	**-1 095 519**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-2 820	193 518
Sur opérations en capital	3 300	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	**480**	**193 518**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	44 840	8 118
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	91 003	202
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**135 842**	**8 320**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-135 362**	**185 198**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-221 267	-38 194
Total des produits	**30 138 556**	**30 931 753**
Total des charges	**31 607 214**	**31 803 880**
BENEFICE OU PERTE	**-1 468 658**	**-872 127**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	25 196	58 322
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	896	12 615